

Dresser la carte

Les cartes manuscrites de la période d'Ancien Régime sont caractérisées par la grande diversité des types de représentation qu'elles emploient, reflet de l'évolution des techniques cartographiques, mais aussi de la perception du territoire.

Dès le XVI^e siècle, époque des plus anciennes cartes conservées, et tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, les plans sont toujours figurés.

Des plans dits visuels représentent le territoire à la manière de schémas, ou affectent de le représenter comme le voit un spectateur ; les déficits de la représentation sont palliés par des annotations ou des artifices visuels. Ils se distinguent des plans géométriques, qui supposent des relevés précis effectués par des arpenteurs. Les plans visuels sont employés, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, concurremment avec les plans géométriques.

Au XVIII^e siècle, l'influence de l'État royal se fait sentir : la création du corps des ingénieurs géographes et des ingénieurs des Ponts et Chaussées implique la formation d'un personnel spécialisé, rompu aux techniques cartographiques. Parallèlement sont diffusées des normes, véhiculées par de nombreux traités techniques.

Le coin du cartographe

L'échelle est le rapport entre la distance mesurée sur la carte et sa valeur réelle sur le terrain. Longtemps, les différents systèmes régionaux de mesures ont induit des correspondances d'échelles entre toises, verges, pieds ou pas (Lorraine), toises de France, pieds de Roi et milles de France ou de Germanie. Le système métrique adopté en 1791 unifie peu à peu l'échelle des cartes autour du mètre-étalon.



Carte des Hautes-Chaumes. 1576-1578. Papier, 62 x 92 cm. Document exceptionnel, tant par sa qualité que par son ancienneté, la carte des Hautes-Chaumes des Vosges est établie par Thierry Alix, président à la Chambre des comptes de Lorraine, suite à l'inspection des domaines du duc qui y sont situés. Ce plan visuel rend compte à la fois des éléments naturels et de l'occupation humaine ; les légendes sont portées par des phylactères. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, B 617 n° 1.

Carte des bois de l'abbaye de Senones situés sur le ban de Moucourt. 1682. Parchemin, 29,5 x 37 cm.

Ce document sur parchemin est le type même de plan visuel : le spectateur, placé en hauteur, contemple le paysage à ses pieds. La représentation figurée désigne la nature des bois ; toutes les indications topographiques, ainsi que l'orientation, sont portées par des notes manuscrites.



Le gouvernement général de Languedoc divisé en haut et bas Languedoc et Cévennes (détail), par N. de Fer. 1712. Papier, 47 x 70,5 cm.

La paracarte est l'occasion de représenter les cartographes au travail, maniant lunette et compas.



Carte topographique du bois de Méteil, ban d'Atton. 1738. Papier, 32 x 38cm.

Le plan visuel reste en usage fort avant dans le XVIII^e siècle ; ce document du fonds de la Visitation de Pont-à-Mousson en témoigne.



Plan du ban et village d'Avillers. 1748. Papier, 44 x 48,5 cm. Au cours du XVIII^e siècle se répand le plan géométrique. Ce document, appartenant au terrier de l'abbaye de Gorze, s'il témoigne de la diffusion des normes cartographiques (les édifices y sont représentés par des quadrilatères de couleur rouge), montre également l'attachement au plan figuré (les arbres sont toujours représentés dans les champs).

Saint-Julien-lès-Metz, arch. dép. Moselle, H 776.